



# Tableau de Garanties pour Alan v23743-c

## Notes

Une version expliquée et commentée de ce tableau est disponible sur <https://alan.com/coverage/v23743-c>.

Les garanties **incluent** les remboursements de la Sécurité sociale.

Sauf mention contraire, les garanties ne sont enclenchées **que lorsque la Sécurité sociale rembourse une partie des dépenses.**

Quand un pourcentage apparaît, il correspond à un **pourcentage de la Base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS).**

## Soins courants

### À savoir :

Le forfait médecines douces correspond à des consultations ou des soins non-pris en charge par la Sécu et remboursés par Alan.

L'étiopathe doit être membre du Registre National des Etiopathes ou de l'Institut Français d'Etiopathie.

\*: La Psychologie du forfait médecine douce est la psychologie non remboursée par la sécurité sociale.

Avec le dispositif MonPsy (dès 3 ans), on couvre 8 séances par an prescrites par le médecin traitant et effectuées auprès d'un psychologue partenaire.

\*\* : Séances de thérapie en vidéo (psychologue ou coach) sur l'application Alan.

### Consultation Généraliste

Secteur 1 et OPTAM 370 %, soit 92 €

Hors OPTAM 200 %, soit 46 €

### Consultation Spécialiste

Secteur 1 et OPTAM 370 %

Hors OPTAM 200 %

### Actes techniques réalisés par un médecin

Secteur 1 et OPTAM 370 %

Hors OPTAM 200 %

### Infirmiers / Auxiliaires médicaux

300 %

### Analyses

300 %

### Radiologie

Secteur 1 et OPTAM 370 %

Hors OPTAM 200 %

**Forfait médecines douces** 60 € / séance, 4 fois / an  
Acupuncture, chiropraxie, diététicien, étiopathie, ostéopathie, pédicurie-podologie, psychologie\*

**Psychologie remboursée** 8 séances / an

**Séances thérapeutiques Alan\*\*** 2 séances / an

**Médicaments** 100 %

**Matériel médical** 200 %

## Hospitalisation

Les "frais de séjours" dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ainsi que dans les unités de soins de longue durée ne sont pas remboursés.

Les transports et frais d'hébergements liés aux cures et post-cures ainsi qu'aux traitements esthétiques (non consécutifs à un accident) ne sont pas remboursés.

### À savoir :

Les dépenses pour le forfait journalier, le forfait maternité, la chambre particulière, le lit accompagnant et la chambre particulière pour la maternité (hors suppléments) sont remboursées par Alan y compris lorsque la Sécu ne rembourse rien.

La chambre particulière n'est prise en charge que pour les séjours hospitaliers en médecine, chirurgie et psychiatrie, ainsi qu'en cas d'accouchement.

Le lit accompagnant n'est pris en charge que pour les séjours hospitaliers en médecine, chirurgie et psychiatrie de votre enfant âgé de moins de 18 ans.

Les garanties pour la chambre particulière et le lit accompagnant ne fonctionnent pas pour la rééducation, la convalescence et la maison de repos.

Les suppléments tels que les boissons, le téléphone, la télévision, et les suppléments alimentaires ne sont pas couverts par les garanties pour la chambre particulière et le lit accompagnant.

Le forfait maternité est versé pour chaque accouchement et adoption. Il est doublé en cas de naissances multiples.

<b>Frais de séjour</b>	400 %
<b>Honoraires et actes des médecins</b>	
Secteur 1 et OPTAM	560 %
Hors OPTAM	200 %
<b>Forfait journalier</b>	Entièrement remboursé
<b>Chambre particulière</b>	100 € / jour
<b>Lit accompagnant</b>	100 € / jour
<b>Maternité - Honoraires d'accouchement</b>	
Secteur 1 et OPTAM	560 %
Hors OPTAM	200 %
<b>Maternité - Chambre particulière</b>	100 € / jour
<b>Forfait maternité</b>	770.0 €
<b>Transport</b>	100 %

# Optique

**Verre "simple"** : c'est un verre unifocal qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie jusqu'à  $\pm 6$
- une astigmatie inférieure à +4 et une myopie jusqu'à -6
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est inférieure à +6

**Verre "complexe"** : c'est soit un verre unifocal qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie supérieure à  $\pm 6$
- une astigmatie supérieure à +4 et une myopie jusqu'à -6
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est supérieure à +6

soit un verre multifocal ou progressif qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie inférieure à  $\pm 4$
- une astigmatie inférieure à +4 et une myopie jusqu'à -8
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est inférieure à +8

**Verre "très complexe"** : c'est un verre multifocal ou progressif qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie supérieure à  $\pm 4$
- une astigmatie supérieure à +4 et une myopie jusqu'à -8
- une astigmatie supérieure à +0,25 et une myopie au delà de -8
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est supérieure à +8

En cas d'achat dissocié des composantes de l'équipement d'optique, le montant de prise en charge des différents éléments achetés du même équipement se cumule jusqu'à saturation du plafond qui s'applique.

## À savoir :

Pour les lunettes, si votre vue ne change pas, Alan rembourse un équipement tous les deux ans à partir de la date d'achat du dernier équipement (un an si vous avez moins de 16 ans). Si votre vue change, la limite est d'une paire de lunettes par an (pas de limite pour les verres si vous avez moins de 16 ans).

Les lunettes sont remboursées en fonction de la complexité des verres; elles sont une combinaison de verres simples, complexes et très complexes. Pour connaître le montant exact du remboursement, faites réaliser un devis par un opticien et transférez-le nous depuis votre application Alan !

On rembourse les lentilles y compris celles non prises en charge par la Sécu.

La chirurgie de l'oeil n'est pas prise en charge par la Sécu. Elle concerne la correction de différents défauts optiques: myopie, hypermétropie, astigmatie, presbitie.

\* Les équipements 100% Santé sont définis par la réglementation. Ils sont de bonne qualité, avec un choix varié de montures et de verres, à un prix limite de vente négocié par l'Etat. Demandez à votre opticien de vous les présenter.

## Verres simples et monture

100 % Santé *	Entièrement remboursé
Hors 100 % Santé	320 €, dont 100 € de monture

## Verres complexes et monture

100 % Santé *	Entièrement remboursé
Hors 100 % Santé	550 €, dont 100 € de monture

## Verres très complexes et monture

100 % Santé *	Entièrement remboursé
Hors 100 % Santé	750 €, dont 100 € de monture

<b>Lentilles</b>	100 % + 235 € / an
------------------	--------------------

<b>Chirurgie de l'œil</b>	540 € / oeil / an
---------------------------	-------------------

## Dentaire

### À savoir :

Pour des soins dentaires complexes, faites toujours réaliser un devis. Nous vous dirons exactement quel sera le montant remboursé.

Les dépenses pour les consultations de parodontologie et les implants sont remboursées même lorsqu'elles ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale.

\* Les équipements 100% Santé sont définis par la réglementation, dans la limite des honoraires libres de facturation.

<b>Consultations et soins dentaires</b>	300 %
<b>Inlay-onlay remboursé</b>	450 %
<b>Prothèses dentaires et couronnes remboursées</b>	
Hors 100 % Santé	450 %
<b>Prothèses dentaires et couronnes remboursées (Panier 100% santé)</b>	
100 % Santé *	Entièrement remboursé
<b>Prothèses dentaires et couronnes non remboursées</b>	380 %
<b>Orthodontie remboursée</b>	305 %, soit 590 € / semestre
<b>Orthodontie non remboursée</b>	1000€ / semestre
<b>Implants dentaires</b>	580€ / an
<b>Parodontologie</b>	365€ / an

## Autres

### À savoir :

Le forfait pour les vaccins correspond à des dépenses non-prises en charge par la Sécu et remboursées par Alan.

\* Les équipements 100% Santé sont définis par la réglementation, à un prix limite de vente négocié par l'Etat.

<b>Aides auditives jusqu'à 20 ans</b>	
100 % Santé *	Entièrement remboursé
Hors 100 % Santé	1700€ / oreille / 4 ans
<b>Aides auditives après 20 ans</b>	
100 % Santé *	Entièrement remboursé 1 fois / 4 ans
Hors 100 % Santé	1400€ / oreille / 4 ans
<b>Vaccins</b>	100€ / an
<b>Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale</b>	100 % + 400€ / an
<b>Prévention remboursée par la Sécurité sociale</b>	100 %



## **Alan, votre partenaire santé**

Alan Insurance, société anonyme au capital de 150.800.000 € entièrement libéré (RCS Paris 908 311 103) régie par le code des assurances. Siège social : 117 Quai de Valmy - 75010 Paris.

Alan Insurance délègue la distribution et la gestion du Contrat, ainsi que la fourniture de services de santé à Alan Services, société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (n°908 361 314) et en tant qu'intermédiaire d'assurance (n° ORIAS 220 049 25), Siège social : 117 Quai de Valmy - 75010 Paris.

Entités soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4, place de Budapest. CS 92459. 75 436 Paris cedex 09.